



FFvolley

COMMISSION CENTRALE DES EDUCATEURS ET DE L'EMPLOI

PROCES-VERBAL N°3 DU 1^{er} AVRIL 2021

SAISON 2020/2021

Présents :

Pierre SARRAMAIGNA, Président

Membres de la CCEE : Zélie AMARD, Rachel BRUYERE, Rachid CHIKOUCHE, Frédéric GUERIN, Jean MARTIN, Benoît OGNIER, Eric SAGOT, Julien VERNEY, Houssam ZERIZER

DTN avec voix consultative : Jean-Marc DUVETTE, Michel LEVI DI LEON, Nicolas SAUERBREY

Secrétaire CCEE : Laurence PLASSE

Invités :

Eric TANGUY (Président FFvolley), Sébastien FLORENT (Secrétaire Général FFvolley)

Le jeudi 1^{er} avril 2021, la Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi s'est réunie sur convocation régulière par visioconférence.

La réunion débute à 20h par un mot d'introduction d'Eric TANGUY, Président de la FFvolley, qui tient à assister à la première réunion de chaque commission centrale, dans la mesure du possible.

Le Président insiste sur l'intérêt stratégique pour la FFvolley de s'engager sur le développement de l'Emploi, de la Formation et de l'Apprentissage avec ses membres, compte tenu non seulement des orientations posées par l'Agence Nationale du Sport et le Ministère dans la note de cadrage diffusée aux fédérations, mais également des besoins des membres de la FFvolley.

Enfin, le Président évoque le fait que la FFvolley, via cette commission, va se préparer à recevoir une délégation de l'ANS plus large en matière de financement de l'emploi dans les années à venir.

1. DOSSIERS CLUBS

a) Reims Métropole Volley (Elite M)

Jusqu'à la fin de la saison et pour des raisons indépendantes de sa volonté, le club de Reims Métropole Volley ne sera pas en mesure d'avoir un entraîneur possédant les qualifications requises lors de ses matches. Compte tenu du cas très exceptionnel auquel le club de Reims doit faire face, la CCEE décide à l'unanimité d'autoriser le RMV à inscrire sur la feuille de match, un entraîneur n'ayant pas la totalité des qualifications requises, et de ne pas appliquer de sanction.

b) PUC Volley-Ball 2 CFC (Elite M)

Etant donné son placement à l'isolement du fait d'un cas positif au sein de la cellule familiale, l'entraîneur du CFC du PUC Volley-Ball n'a pas pu être inscrit sur la feuille de match de la rencontre EMB105 du 20 Mars 2021 face à « Marseille Volley 13 ». Suite aux éléments apportés par le club et son entraîneur (certificat médical), la CCEE décide à l'unanimité de ne pas appliquer de sanction.

c) US Villejuif VB 94 (Elite M)

Suite au mail du 8 Mars 2021 du club de Villejuif au sujet du refus de qualification de la part de la CCS de son entraîneur Romain SELLIER et après étude du dossier, il apparaît que M. SELLIER est bien titulaire des diplômes requis pour figurer à ce niveau. Un retard d'enregistrement est à l'origine de cette affaire. La CCEE décide à l'unanimité de qualifier M. Romain SELLIER pour la suite de la saison Elite M, et de ne pas appliquer de sanction.

2. PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION DE LA CCEE

Pour ce 2^{ème} point à l'ordre du jour de la réunion, un long débat est engagé sur le périmètre des attributions actuelles et futures de la CCEE. Sa nouvelle dénomination ainsi que ces attributions seront soumises à validation des instances fédérales (BE, CA, AG).

Il ressort des échanges que le périmètre d'intervention de la CCEE pourrait évoluer vers les attributions suivantes :

- Élaborer les stratégies sur le développement des compétences et de l'emploi de tous les acteurs des différentes pratiques de la FFvolley
- Déterminer et contrôler la conformité de qualification des entraîneurs amateurs et professionnels dans les GSA et les structures dépendantes de la FFvolley en lien avec la DTN. Elle sanctionne également le non-respect des exigences de conformité
- Conseiller, aider et accompagner la professionnalisation des acteurs du monde du Volley

Lors de la discussion très riche s'instaurant autour des attributions de la commission, la CCEE prend bien note du fait que le Président Éric TANGUY souhaite ardemment que tous les intervenants professionnels de la FFvolley (Ligues Régionales, Comités Départementaux, GSA) soient titulaires d'une carte professionnelle à jour.

Une information sera largement diffusée par la DTN et la commission auprès des membres de la FFvolley et des structures fédérales.

3. FEUILLE DE ROUTE DE LA COMMISSION

Un premier document de travail synthétisant les objectifs de la commission sur la mandature est présenté par Pierre SARRAMAIGNA.

Un débat s'engage sur les ressources nécessaires pour suivre la feuille de route mais le Président rappelle la situation financière délicate de la FFvolley.

Étant donné l'heure tardive et le rappel du Secrétaire Général que la feuille de route doit lui revenir mardi 6 avril 2021 pour présentation en Bureau Exécutif le 9 avril 2021, il est décidé de lever la séance et une nouvelle réunion est programmée pour Lundi 5 avril 2021 à 18h afin de terminer le travail.

Fin de séance : 23h.

Le Président de la CCEE
Pierre SARRAMAIGNA